



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le lundi vingt et un novembre à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Signature du Contrat Régional
d'Equilibre Territorial 2016-2019

Décision n° 16 11 04

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Madame Edith Lonchamp, Monsieur Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Alexandra Russo, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Mesdames Germaine Millo et Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Michel Lottier, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Philippe Mineur par Madame Alexandra Russo, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, par Monsieur Pierre Donadey, Monsieur Jean-Marie Franco par Madame Germaine Millo.

Absent excusé : Monsieur Marc Leroy.

Madame Evelyne Laborde a été nommée secrétaire de séance.

Le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) est la politique contractuelle que la Région propose aux EPCI, pour une durée de 3 ans (2016-2019) avec une clause de revoyure à 18 mois. Il s'articule autour de quatre axes : transition écologique et énergétique, aménagement et équipements, développement économique, mobilité.

Le président informe l'assemblée que la communauté de communes a fait acte de candidature à ce dispositif et qu'un travail technique a été mené avec les services de la région sur les opérations susceptibles d'être inscrites au CRET. Il s'agit d'investissements, soit à maîtrise d'ouvrage de la CCPP, soit à maîtrise d'ouvrage d'une commune, qui doivent avoir une dimension intercommunale, un plan de financement quasiment finalisé pour pouvoir être réalisés ou engagés pendant la durée du CRET. Au terme de ce travail, un comité de pilotage s'est tenu le 9 novembre pour entériner la stratégie du territoire du pays des Paillons et déterminer le programme des opérations qui sera proposé aux financements régionaux au titre du CRET 2016-2019.

Le président détaille les six opérations retenues, dont cinq sont à maîtrise d'ouvrage de la CCPP (Le pôle d'échanges multimodaux à la gare de L'Escarène, les salles de loisirs et de spectacles à L'Escarène et à la Grave de Peille, la signalétique des ZAE, la nouvelle structure multi accueil petite enfance à Contes) et une à maîtrise d'ouvrage de la commune de Contes (le parking du Riou). Le montant global des financements régionaux inscrits dans ce CRET s'élèvera à 1 777 756 € pour un total d'opérations de 6 809 051 € HT.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré,

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Valide la stratégie du territoire établie à partir du SCoT, en lien avec les axes du CRET, telle qu'annexée à la présente délibération.

Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 35

Adopte le programme d'opération ainsi que le plan pluri annuels d'investissements, tels qu'annexés à la présente délibération.

Pour : 35
Contre : 0

Adopte le document contractuel du Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2016-2019, tel qu'annexé à la présente délibération, et autorise le président à le signer ainsi que tous les documents y afférents.

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20161121-161104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2016

Le Président
E. Mari

